Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d’art et d’histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d’Histoire de l’Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell’Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 38 (1987)

Heft: 1

Artikel: Le monument classé, alibi du monument non classé?

Autor: Emery, Marc A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-393697

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sud de Valère et l'autre, plus modeste, sous l'église Saint-Théodule. La présence de ces sanctuaires, accompagnés de cimetières, fait deviner l'importance de la cité épiscopale, pourtant bien petite, aux époques mérovingienne et carolingienne.

Nos recherches archéologiques portent aussi sur diverses maisons de la vieille ville: il n'est pas rare que des travaux de restauration fassent apparaître, réutilisés pour asseoir des maçonneries tardives, d'importants témoins de l'architecture médiévale. L'exemple le plus frappant est constitué par une ancienne tour du vidomne conservée sur une hauteur de plus de six mètres mais complètement enveloppée dans les constructions du XVI[e] et du XVII[e] siècle (maison de Platea). La patiente collecte d'éléments archéologiques aide, avec celle des textes d'archives, à restituer peu à peu la topographie de Sion au moyen âge.

De nouveau, nous pouvons nous féliciter de la part financière que la Confédération prend aux recherches dans le terrain: que ce soit à Saint-Théodule, Sous-le-Scex ou à la Cathédrale, nous avons apprécié cette aide. Mais nous tenons à insister particulièrement sur la collaboration scientifique si sûre et si amicale des experts fédéraux qui nous ont été envoyés.

Beaucoup de choses ont été faites grâce à de nombreuses collaborations dévouées. Ces quelques pages ne permettent d'en donner qu'un pâle reflet. Plus nombreux cependant sont les problèmes qui demeurent à résoudre et les immeubles qu'il faudra restaurer. Génération après génération, des forces nouvelles vont certainement s'y consacrer. Le Conseil d'Etat du Valais, qui a rendu possible notre travail durant vingt-huit ans, tiendra sans nul doute à assurer la relève.

Source des illustrations

1–3: Bernard Dubuis, photographe, Sion.

Adresse de l'auteur

François-Olivier Dubuis, archéologue cantonal, service des monuments historiques et recherches archéologiques, 1951 Sion

Marc Alb. Emery

Le monument classé, alibi du monument non classé?

Plus qu'une question, il s'agit d'une constation doublée d'une interrogation: le monument classé est virtuellement un alibi pour permettre la destruction de ce qui n'est pas classé, et ce fait doit provoquer notre interrogation. Au risque de ne pas classer correspond le risque de classer, car l'édifice qui va pouvoir servir d'alibi sera soigné et restauré tant et si bien qu'il ne sera plus lui-même. Quant au monument non classé, statistiquement il sera détruit, à moins qu'il ne soit situé dans une zone protégée qui, espérons-le, ne soit pas à son tour prise comme un alibi.

Afin de trouver une réponse valable contre le risque d'un scepticisme stérile face au problème du classement, nous nous laisserons inspirer par la fable du roi d'un peuple primitif, de ses guerriers et de leurs doubles que le philosophe Ferdinand Gonseth imagine pour nous aider à aborder la difficile question de l'autonomie de l'abstrait, dans son ouvrage sur les mathématiques et la réalité[1]:

«Le roi d'un peuple primitif commandait à un si grand nombre de guerriers, qu'il ne pouvait les reconnaître tous facilement; ils étaient même si nombreux qu'il n'arrivait plus à les compter [...] sa trop grande puissance lui causa maints soucis, jusqu'au jour où il s'avisa du stratagème que voici: il fit confectionner une figurine à laquelle il donna son propre nom et ordonna que tous les guerriers en fissent autant; les figurines furent alignées dans une cave construite à cet effet; on les appela les doubles. [...]

Notre roi prit tant d'intérêt aux évolutions de ses doubles qu'il finit par les faire manœuvrer pour son seul plaisir. D'un exercice tourné vers des fins extérieures, il en fit un jeu dont il choisissait les buts et les règles à sa fantaisie. Et moins les règles auxquelles il trouva bon de s'astreindre étaient nombreuses et plus elles étaient simples et précises, plus aussi il pouvait négliger les suggestions du réel extérieur. Plus le jeu gagnait en autonomie et plus la signification des doubles s'éloignait de la signification originelle. [...]

Ravi et presque effrayé du succès de son invention et ne pouvant détacher ses doubles de leur signification, il imagina deux apparences du réel, le réel extérieur et le réel intérieur, c'est-à-dire le réel de la Maison des Doubles. Et il n'était au fond pas très éloigné de notre idée du vrai.»

Transférée au domaine de la stratégie de conservation du patrimoine, cette fable peut suggérer de nombreuses réflexions. Pensons à l'architecte qui restaure un monument: son relevé est un double et, dans son esprit, ce double est parfois plus réel que le réel extérieur constitué par le monument lui-même; l'architecte n'est-il pas habitué à prêter une réalité à ses projets avant qu'ils existent? Pensons au recenseur chargé de se forger une image du patrimoine qu'il observe: ses inventaires, ses photographies, ses descriptions vont donner une image du réel qui peut masquer la réalité du monument, cette réalité cachée derrière une façade, une boiserie, ou encore cachée par un regard unilatéral. Nous pourrions aussi penser au restaurateur d'art qui tend à créer un double sur l'objet lui-même ou à l'archéologue qui bénéficie de toute destruction contrôlée scientifiquement pour parvenir à élaborer un double de l'édifice qui ne sera complet à la limite que le jour où la destruction sera totale, et sans oublier l'entrepreneur pour qui le double se traduit en métrés et devis des travaux à entreprendre.

Quant aux instances qui jouent le jeu du classement sur la base de recensements ou d'actions de sauvegarde isolées: leurs jugements ne se fondent-ils pas sur la conception d'un patrimoine à diviser a priori en monuments aptes ou inaptes à servir la cause de la conservation du patrimoine? Et la norme n'est-elle pas donnée par l'image que constitue l'ensemble des monuments déjà classés dans la Maison des doubles? Deux apparences distinctes du réel, nommé patrimoine, coexistent donc: ce sont celle de l'homme de la rue et celle du fichier du service des monuments historiques, et les deux sont trompeuses. L'une risque de conduire à la sauvegarde d'un décor de théâtre, l'autre à la constitution d'un musée lapidaire.

Le classement ne protège pas les monuments eux-mêmes, il protège l'image qu'on s'en est fait, et plus cette image est simple, statique, plus elle est opérationnelle et moins le monument est protégé

dans la complexité de sa réalité. Et la simplification la plus dangereuse à cet égard est sans aucun doute le classement partiel du monument, car il autorise a priori à utiliser la partie classée comme alibi d'une véritable vivisection du monument lui-même.

Dans ce jeu, le roi n'est pas le conservateur de la maison des doubles, mais celui qui, connaissant l'existence de cette maison, se sert des doubles selon sa propre stratégie simplificatrice, et les utilise comme autant d'alibis pour ne pas se laisser troubler par la réalité du patrimoine qu'il voit, ou plutôt qu'il ne veut pas voir. Dans sa sagesse, le roi de la fable avait bien ordonné que chaque guerrier confectionnât lui-même sa propre figurine à laquelle le roi allait ensuite prêter vie. C'est donc bien au monument à révéler sa propre image! Et le problème réside dans le fait que le monument n'est pas une personne vivante.

Grâce au cadre de référence que constituent une région et son histoire, grâce aux corrélations que chaque spécialiste peut établir entre le monument, son histoire et son cadre de référence, grâce à l'histoire qui continue, il est possible de se faire une image d'un monument, de lui prêter vie, qu'il soit classé ou non.

Si la politique de classement conduit à isoler quelques objets hors de leur contexte, d'avance la vie du monument classé sera compromise, car il risquera de devenir un objet de musée en plein air, mort-né; un être vivant ne peut exister et trouver sens à son existence que s'il vit en relation avec les autres êtres vivants et que s'il considère que la clef de sa personnalité lui est donnée par les autres.

La clef de «l'énigme d'une cathédrale» se trouve peut-être dans quelque fragment d'une maison sans aucune apparence, ou dans l'ensemble des corrélations susceptibles d'être établies par l'historien ou l'archéologue au sein du tissu urbain environnant.

Considérons donc, a priori, que le monument non classé – le non classé en règle générale – recèle virtuellement la clef que nous cherchons pour mieux conserver au monument classé et au patrimoine dans son ensemble son sens et sa vie.

1 Tulipe sur l'intrados de l'arrière-couverte d'une fenêtre d'un immeuble renaissance dont seule la façade est classée. Le temps de se poser la question de savoir si cette fleur est protégée ... un vent passe et son lieu ne la reconnait plus.

Note

[1] GONSETH, FERDINAND. Les Mathématiques et la Réalité. Alcan, Paris 1936 (Blanchard, 1974), p. 115 et sq.

Source de l'illustration

1: Monuments et sites, Neuchâtel.

Adresse de l'auteur

Marc Alb. Emery, Conservateur du Service des Monuments et des sites, 23, rue du Château, 2001 Neuchâtel